



Association des restaurateurs du Québec

Le 16 août 2018

Monsieur Philippe Couillard
Premier ministre et chef du Parti libéral du Québec
254, rue Queen
Montréal (Québec) H3C 2N8

Objet : Questions de l'industrie de la restauration

Monsieur le Premier Ministre et Chef du Parti libéral du Québec,

Dans le cadre de la campagne électorale, l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ), qui regroupe plus de 5 500 membres exploitant environ 6 500 établissements, désire connaître les intentions du Parti libéral du Québec pour assurer à l'industrie québécoise de la restauration un environnement économique et un cadre législatif favorables à son épanouissement. La présente s'inscrit dans une démarche plus large ayant pour objectif de connaître la position des principaux partis politiques en lice sur une série de sujets, regroupés sous quatre thèmes et apparaissant ci-après, qui préoccupent principalement les gestionnaires de la restauration du Québec. Nous nous engageons à communiquer à nos membres les réponses que nous recevrons de votre part et celles reçues des chefs des autres partis par le biais d'un bulletin spécial qui serait diffusé le ou vers le 20 septembre prochain.

Thème 1 Vente et service des boissons alcooliques

Suites réglementaires à donner au projet de loi 170 modifiant la Loi sur les permis d'alcool

L'ARQ et les restaurateurs de la province sont très heureux des actions de votre gouvernement ayant mené à l'adoption et à la sanction du projet de loi 170 modernisant les lois sur la vente et le service d'alcool. Maintenant, nous sommes rendus à la définition du cadre réglementaire nécessaire pour plusieurs dispositions de la Loi.



Nous aimerions connaître vos intentions et l'échéancier prévu définissant le nouveau cadre réglementaire, notamment pour :

- **la vente de boissons alcooliques sans repas pour les titulaires d'un permis d'alcool de restaurant;**
- **la formation obligatoire en service responsable d'alcool;**
- **le remplacement des timbres de droit;**
- **la réglementation sur la promotion et la publicité.**

Fin du monopole sur la vente au détail d'alcool

Votre parti a proposé récemment de revoir le monopole de la vente d'alcool au détail. Une telle libéralisation du commerce d'alcool au détail doit aussi profiter aux titulaires de permis en leur permettant d'acheter chez ces nouveaux détaillants (magasins d'alcool, cavistes ou agences). Aussi, cette libéralisation offre une perspective de développement intéressante pour l'industrie de la restauration qui possède depuis plusieurs années une expertise enviable en matière d'importation privée de vin.

Ainsi, est-ce qu'un éventuel gouvernement libéral permettra aux restaurateurs de s'approvisionner chez ces nouveaux détaillants?

Est-ce que les restaurateurs pourront aussi vendre au détail (pour consommation ailleurs qu'en établissement) les bouteilles de boissons alcoolisées qu'ils possèdent et acquises auprès des réseaux autorisés par l'État?

Thème 2 Pénurie de main-d'œuvre

Comme vous le savez, le Québec fait face à une importante pénurie de main-d'œuvre pour plusieurs secteurs d'activités économiques. La restauration ne fait pas bande à part et vit actuellement d'importantes difficultés de recrutement pour le personnel en cuisine. On estime qu'il manquera d'ici 2035 plus de 10 000 aides-cuisiniers et préposés au comptoir et 4 644 cuisiniers dans les restaurants du Québec. Devant cette problématique, un ensemble de mesures doit être mis en place :

Permettre aux restaurateurs de mettre en place une politique de partage des pourboires

Le 15 mai 2018, des personnalités reconnues du secteur de la restauration et provenant de l'ensemble du Québec ont décidé de poser un geste fort avec une déclaration publique. Ceux-ci ont demandé au gouvernement et aux parlementaires de permettre aux employeurs de la restauration de mettre en place, s'ils le souhaitent, une politique de partage des pourboires entre les salariés de leur établissement, incluant ceux de la cuisine. Une telle pratique permettrait de corriger les disparités importantes de rémunération entre le personnel de cuisine et de salle causées par les pourboires et par conséquent, atténuer la pénurie de cuisiniers qui sévit.

Ainsi, est-ce qu'un éventuel gouvernement libéral modifierait la Loi sur les normes du travail pour permettre aux restaurateurs québécois de mettre en place, s'ils le souhaitent, une politique de partage des pourboires?

Modifier le calendrier scolaire

Depuis quelques années, on assiste à un déplacement de la saison touristique au Québec. Les touristes parcourent le Québec de plus en plus à partir du mois d'août et cela, jusqu'en octobre. Le problème avec cette situation est qu'une bonne partie de la main d'œuvre saisonnière est composée d'étudiants du collégial qui doivent retourner sur les bancs d'école dès la mi-août. Cela cause d'énormes problèmes aux restaurateurs, mais aussi à toutes les entreprises du secteur touristique, qui subissent une pénurie importante de main-d'œuvre disponible.

Ainsi, est-ce qu'un éventuel gouvernement libéral exigerait des Cégeps qu'ils retardent la rentrée scolaire de deux semaines, pour qu'elle commence au lendemain de la fête du Travail?

Faciliter l'immigration

Pour faire face à la crise qui frappe le Québec et qui continuera à le frapper pour au moins une décennie encore, le recours à des travailleurs immigrants, temporaires ou permanents, devient une nécessité. Or, l'accès à ces travailleurs est complexe et coûteux, voire impossible quand il s'agit d'emplois saisonniers. Ainsi, les programmes développés par Emploi Québec et le MIDI (ministère de l'Immigration) doivent faire une place à des travailleurs peu qualifiés comme ceux dont nous avons en partie besoin dans la restauration.

Ainsi, quelles seront les mesures que mettra en place un éventuel gouvernement libéral pour favoriser la venue de travailleurs immigrants au Québec?

Bonifier le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience

Dans le contexte actuel, le maintien sur le marché du travail de la main-d'œuvre est un enjeu de taille. Le crédit d'impôt accordé aux travailleurs âgés de 61 ans et plus est nécessaire pour encourager ces travailleurs expérimentés à demeurer sur le marché du travail plutôt que de les voir prendre leur retraite. Mais est-il suffisamment généreux pour retarder le départ à la retraite d'une personne de 61 ans quand on prend en considération que la réduction de l'impôt à payer par cette personne ne sera que de 450 \$? Poser la question c'est y répondre. Nous jugeons que ce programme, malgré les bonifications qu'on y a apportées au cours des dernières années, devra l'être davantage pour le rendre totalement efficace.

En considérant ce qui précède, est-ce qu'un gouvernement libéral bonifiera le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience afin d'assurer le maintien de ces personnes sur le marché du travail?

Thème 3 Normes du travail

Une augmentation du salaire minimum prévisible, juste et graduelle

Votre gouvernement a décidé de mettre en place une politique de fixation du salaire minimum basé à 50 % du salaire moyen. Or, plusieurs groupes syndicaux et communautaires revendiquent un salaire minimum à 15 \$/heure, ce qui aurait un impact dévastateur pour notre industrie. Toute augmentation importante du salaire minimum fait très mal à notre industrie puisque la marge de manœuvre des restaurateurs est très limitée avec un bénéfice moyen d'environ 3 %.

À quoi les restaurateurs peuvent-ils s'attendre comme politique sur le salaire minimum d'un éventuel gouvernement libéral?

Pour compenser les augmentations du taux de salaire minimum, est-ce qu'un éventuel gouvernement libéral prévoit diminuer les taxes sur la masse salariale?

Service pour les employeurs à la CNESST

Lors d'une plainte déposée par un employé à la division normes du travail de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité au travail, la CNESST prend en charge gratuitement l'accompagnement de la plainte pour l'employé tandis que l'employeur doit, pour avoir droit à une représentation efficace, payer d'importants honoraires d'avocats. La mise sur pied d'un service de la CNESST dédié aux employeurs avec des agents qui pourront les aider dans leur défense pourrait régler ce déséquilibre dans le traitement des plaintes liées aux normes du travail.

Ainsi, est-ce qu'un éventuel gouvernement libéral mettrait en place un service dédié aux employeurs au sein du volet normes du travail de la CNESST?

Thème 4 Autres enjeux

Rétablir à 100 % le crédit d'impôt sur la déclaration des pourboires

Contrairement à d'autres secteurs d'activités, le crédit d'impôt accordé sur la déclaration des pourboires n'est pas une subvention fiscale à l'emploi ou à l'investissement, mais bien un juste dédommagement aux restaurateurs parce qu'ils font partie de la seule industrie au Québec et la seule au Canada à payer des cotisations sociales sur des revenus qui sont déterminés par les clients et non par l'employeur, c'est-à-dire les pourboires. Le restaurateur n'ayant aucun contrôle sur les montants laissés par les clients, il peut être ainsi forcé à payer davantage de taxes sur la masse salariale que ceux prévus à ses prévisions budgétaires parce que les clients se sont montrés plus généreux que d'habitude. Fixée à 100 % lors de la mise en place de la mesure, la valeur du crédit d'impôt n'est plus que de 75 % aujourd'hui. Rétablir à 100 % la valeur du crédit corrigerait le problème.

Ainsi, est-ce qu'un éventuel gouvernement libéral rétablirait le crédit d'impôt sur la déclaration des pourboires à 100 % des dépenses admissibles?

Reconnaissance de l'industrie de la restauration

Les restaurants du Québec ont toujours été une excellente vitrine des produits et du savoir-faire alimentaires québécois. C'est pourquoi, lors des consultations menées pour la nouvelle politique bioalimentaire dévoilée cette année, l'ARQ a demandé à plusieurs reprises une reconnaissance formelle de l'industrie de la restauration comme un des maillons de la filière bioalimentaire. Reconnue par la nouvelle politique bioalimentaire comme un vecteur de croissance, l'industrie de la restauration espère que les suites que le futur gouvernement donnera à ce dossier contribueront à la complète reconnaissance du rôle joué par la restauration dans le développement du bioalimentaire québécois.

Ainsi, quelle place un éventuel gouvernement libéral donnera-t-il à la restauration dans la nouvelle politique bioalimentaire du Québec?

Un ticket modérateur pour les « no show »

Ce que l'industrie appelle communément « no show » décrit une situation où un consommateur réserve une table, mais, au moment convenu, ne se présente pas et n'informe aucunement le restaurant de sa volonté d'annuler sa réservation. Actuellement, avec l'utilisation plus courante d'applications de réservation en ligne, ce phénomène de « no show » prend de plus en plus d'ampleur. Avec la réglementation sur la protection du consommateur présentement en vigueur, les gestionnaires de la restauration ne peuvent exiger un frais modique pour les « no show » afin de sensibiliser les clients et changer leur comportement.

Ainsi, est-ce qu'un éventuel gouvernement libéral fera les aménagements réglementaires nécessaires afin de permettre aux restaurateurs d'exiger un frais modique lorsque le client ne se présente pas et n'informe aucunement le restaurant de sa volonté d'annuler sa réservation?

Pour conclure, avec un chiffre d'affaires de plus de 12 milliards de dollars annuellement et ses 20 000 entreprises fournissant de l'emploi à 200 000 Québécoises et Québécois, l'industrie de la restauration joue un rôle de premier plan dans le développement économique, bioalimentaire et touristique de toutes les régions du Québec. Entrepreneurs dynamiques, bien ancrés dans leur communauté, les gestionnaires de restaurant exercent leur métier dans un environnement économique des plus compétitifs tout en devant composer avec un encadrement bureaucratique lourd et étouffant. Ces femmes et ces hommes méritent aussi que leurs préoccupations soient prises en considération par le parti qui sera appelé à former le futur gouvernement le 1^{er} octobre prochain.

Merci de transmettre vos réponses ou toute autre observation en lien avec cette demande à François Meunier, vice-président aux affaires publiques et gouvernementales à l'ARQ, par courriel à : fmeunier@arqc.qc.ca ou par télécopieur au 514 527-3066.

Vous remerciant de l'intérêt que vous accorderez à notre démarche, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre et Chef du Parti libéral du Québec, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



Vincent Arsenault

c. c. Administrateurs au conseil d'administration de l'ARQ
Membres de l'ARQ